

## MINUTES DES DÉPOSITIONS

M. TOM MOORE, un témoin, est appelé.

Monsieur le président, et messieurs les membres du comité, bien que je ne puisse invoquer que le fait d'avoir été demandé de rendre témoignage devant ce comité m'a pris entièrement au dépourvu, ayant depuis assez longtemps fait des démarches pour que le Parlement s'intéresse lui-même à cette question, sachant par ailleurs qu'un comité de la Chambre avait été formé, je dois avouer que, jusqu'à ce que je reçus vendredi une communication par téléphone, je ne croyais pas que votre comité serait prêt à recevoir si tôt quelques suggestions de notre organisation. Cependant, lorsque votre secrétaire m'a téléphoné vendredi, j'ai cru devoir faire de mon mieux dans le court espace de temps que j'avais à ma disposition pour comparaître devant vous ce matin, appréciant le fait que vous avez voulu convoquer cette réunion de façon à ce que je puisse comparaître personnellement avant de quitter pour assister aux conférences internationales du travail outre-mer. Entre temps, je dus malheureusement aller à Montréal, de sorte que ce que j'ai préparé a été préparé à la hâte. Ce travail est bref, comparativement du moins, mais je crois néanmoins qu'il couvre la position prise par nos organisations sur cette question particulière. Cette question n'est pas nouvelle pour nos organisations; elle a été étudiée depuis plusieurs années, et ce que je vous présente n'est pas mon opinion personnelle mais les déclarations officielles du congrès des métiers et du travail au Canada. Peut-être pourrais-je, puisque je parle occasionnellement de la composition de notre organisation par rapport à ses membres, dire un mot de notre organisation avant de lire le mémoire. Le congrès des métiers et du travail se compose des sociétaires canadiens des unions internationales et de quelques unions nationales telles que celles des facteurs, des employés civils et autres dans le Dominion du Canada. Les citoyens canadiens seulement prennent une part exclusive aux délibérations. Personne autre n'a quoi que ce soit à faire quant aux affaires, aux déclarations ou aux décisions du congrès des métiers et du travail. Je veux que cela soit parfaitement compris, au cas où il existerait dans l'esprit de quelqu'un l'opinion que les déclarations du congrès des métiers et du travail qui vous sont transmises proviennent d'organisations étrangères ayant ses ramifications en dehors du Canada. Il est vrai que les unions dont font partie un grand nombre de nos sociétaires ont dans un but économique et industriel leurs quartiers généraux aux Etats-Unis, mais quand il s'agit de questions qui affectent le développement du Canada le congrès des métiers et du travail est le corps délibératif sur ces questions, et ainsi, je veux que les membres de ce comité soient convaincus que c'est purement le point de vue canadien qui leur sera présenté, que nos déclarations sont formulées et nos décisions prises que par des citoyens canadiens.

L'organisation s'étend dans chacune des provinces du Dominion, de l'Atlantique au Pacifique. Elle se compose d'hommes et de femmes, appartenant à toutes les dénominations, se donnant à des occupations variées. Nous ne prétendons pas représenter tous les travailleurs du Dominion ni tous les groupements ouvriers organisés, mais il serait bon pour votre comité de considérer, en outre des miennes, toutes les représentations qui vous ont été faites et ce qui a été dit antérieurement dans ce comité par un ou plusieurs officiers de l'union des cheminots. Cette dernière comprend: la fraternité des mécaniciens et des chauffeurs de locomotives, la fraternité des ingénieurs de locomotives, la fraternité des conducteurs sur les chemins de fer, la fraternité des employés préposés aux convois de chemins de fer; ces quatre organisations représentent un nombre con-